



PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 JUILLET 2026, 19H30

Conseil Municipal de la commune de Saint-Victor-de-Morestel

Appel des présents : Frédérique LUZET, Pierrick RAY, Gilbert GIPPET, Marie-Claude VICAT, Alain CHARGROS, Mylène PEYRONNET, Charlotte PEGOUD, Pascale MOIROUD, Alexandre BARRIER, Loïc DAVID, Aurélie VUILLERMET, Myriam FRANCOIS, Eglantine GUILLOT

Procurations : Emmanuel DE VAUJANY donne procuration à Frédérique LUZET
Hubert JOSEPH-MATHURIN donne procuration à Charlotte PEGOUD

Secrétaire de séance : Marie-Claude VICAT

Ouverture de séance : 19h30

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour de la séance :

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 29 juin.
1. Délibération : déclaration d'intention pour l'adhésion au nouveau contrat groupe mutuelle santé du CDG38 (2027/2032)
2. Délibération : décision modificative pour l'adhésion à l'Agence France Locale (ouverture des crédits au chapitre 26)
4. Délibération : Vote d'une subvention à St Victor en Fête pour le feu d'artifice (reporté)
5. Information : création d'un nouvel arrêt de bus Rue de la Rivoire
6. Information et échanges : Point d'avancement sur le projet de réhabilitation de la salle des fêtes, de l'école maternelle et la création d'un réseau de chaleur
7. Point travaux
8. Point urbanisme
9. Calendrier des prochaines dates de commissions municipales et point sur la visite du sous-préfet le 12 août prochain.
10. Informations diverses

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2026

Madame Le Maire rappelle aux élus que le procès-verbal de la séance du 29 juin leur a été transmis et les questionne sur d'éventuelles remarques ou modifications à apporter. Aucun conseiller ne formule de remarque.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote à l'unanimité l'approbation du procès-verbal du 29 juin 2026.

2/ Délibération : déclaration d'intention pour l'adhésion au nouveau contrat groupe mutuelle santé du CDG38 (2027/2032)

Madame Le Maire informe le conseil municipal que ce sujet fait l'objet d'une information et non d'une délibération. En effet, la collectivité doit attendre l'avis du Comité Social Départemental saisi ce jour à ce sujet avant de délibérer.

Madame le maire informe le conseil municipal que le contrat de mutuelle santé en vigueur actuellement pour les agents est un contrat groupe CDG38, l'organisme de complémentaire santé est la MNT et le contrat prend fin au 31.12.2026. La collectivité a donné mandat au CDG38 lors de la séance du 10.03.2026 (DE-006-2025) pour la recherche de nouveaux prestataires à ce sujet. Madame le maire présente succinctement les évolutions du nouveau contrat et informe le conseil municipal que, lors de la délibération qui sera prise au mois d'octobre, il conviendra de définir le niveau de participation employeur de ce nouveau contrat groupe, à adhésion facultative pour les agents.

3/ Délibération : décision modificative pour l'adhésion à l'Agence France Locale (ouverture des crédits au chapitre 26)

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative pour abonder le chapitre 26 « Participations et créances rattachées à des participations » en dépenses. En effet, l'adhésion à l'Agence France Locale actée par délibération DE-005-2026 du 9 mars 2026 se concrétise par la souscription de 24 actions d'une valeur nominale de 100€. La décision modificative décrite ci-dessus se matérialise comme suit :

au chapitre 26 en trésorerie, qui se décline comme suit :

Imputation	Ouverture	Réduction
Chapitre 26 – section investissement Dépense – Article 261		
TOTAL	2 400	

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications de Madame le maire, approuve cette décision modificative à l'unanimité.

4/ Délibération : Vote d'une subvention à St Victor en Fête pour le feu d'artifice (reporté)

Madame le maire informe le conseil municipal que la commune vote chaque année des crédits lors du vote du budget primitif. En 2026, un budget de 15 000€ a été voté pour l'intégralité des sollicitations que la commune recevra de la part des organismes et associations. Elle rappelle au conseil municipal que, lors de la séance du 29 juin 2026, la délibération DE-030-2026 votée octroie 11 640€ et redonne le nom des associations attributaires de subvention.

En 2026, la commune n'a pas alloué de subvention annuelle à l'association Saint Victor en Fête pour le feu d'artifice traditionnel au vu des conditions de sécheresse et les directives préfectorales ont interdit le tir des feux d'artifice. Elle explique cependant que ce feu d'artifice va être reporté, et que l'association a versé un acompte de 1 250€, déductible de la prestation à venir.

Elle propose donc, comme chaque année, de verser une subvention de 1 250 euros à Saint Victor en Fête afin de financer le feu d'artifice.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité les crédits supplémentaires alloués par la décision modificative décrite ci-dessus.

5/ Information : création d'un nouvel arrêt de bus Rue de la Rivoire

Suite à une rencontre avec une habitante de la rue de la Rivoire concernant l'arrêt de bus, Madame le maire informe le conseil municipal avoir pris attache avec le service transports de la région afin d'étudier la demande de création d'un nouvel arrêt de bus (le plus près étant celui de la place de la mairie). Le lieu d'habitation de cette administrée étant situé sur le tracé de la ligne actuelle de bus desservant le collège, et les arrêts les plus proches étant situés à plus de 500m de son domicile, les services de la région ont validé la création de ce nouvel arrêt de bus. Ce nouvel arrêt « Champagnes » sera situé à l'intersection de la Rue de la Rivoire et de la Rue des champagnes et la collectivité se chargera du marquage au sol, de l'installation des panneaux d'arrêts de bus et de l'aménagement d'une petite plateforme en concassé pour que les enfants attendent en retrait de la voirie.

6/ Information et échanges : Point d'avancement sur le projet de réhabilitation de la salle des fêtes, de l'école maternelle et la création d'un réseau de chaleur

Madame le maire informe le conseil municipal que Caroline DESPLANQUES de l'AGEDEN a présenté en réunion le 21 juillet les différentes possibilités de réseau de chaleur envisageables dans le cadre du projet de réhabilitation de la salle des fêtes et de l'école maternelle.

Madame le maire retranscrit les différentes solutions liées à la géothermie notamment et présente les acteurs proposant des subventions ainsi que les contraintes en termes de rendement attendu pour l'éligibilité de ces demandes, études menées en concertation avec le bureau d'études CET qui nous accompagne.

Madame le maire alerte le conseil municipal sur la nécessité de réfléchir de manière prudente à ce projet, afin que l'engagement financier de la commune ne soit pas mis en péril par des

subventions qui ne seraient pas attribuées notamment dans le cadre des fonds réseau de chaleur ou Contrat de chaleur. Une étude précise du potentiel de subvention du réseau de chaleur a été réalisé et Madame le Maire fait part de sa grande inquiétude à pouvoir porter ce projet. D'autres sujets importants nécessitent toute l'attention du conseil à l'échelle du mandat, comme des travaux de voirie, la mise aux normes de notre schéma de défense extérieure contre l'incendie ou d'autres investissements qui pourraient être à réaliser et Madame le Maire ne souhaite pas que la commune ne soit plus en capacité d'investir pour le reste du mandat.

Dans cette perspective, d'autres solutions ont été évoquées par le bureau d'études CET pour les solutions de chauffage/refroidissement des différents bâtiments :

- L'installation d'une pompe à chaleur pour la partie école maternelle/salle des fêtes, fonctionnant avec les panneaux photovoltaïques qui seront installés sur le toit de la salle des fêtes.
- Le remplacement de la chaudière fioul du bâtiment mairie/école primaire par une chaudière à granulés de bois.

Madame le Maire fait aussi part au conseil municipal du budget supplémentaire concernant le projet de réhabilitation de la salle des fêtes alloué à l'installation de panneaux photovoltaïques (obligatoire seulement depuis début 2026, dans le cadre de la réhabilitation et donc non compris dans le budget prévisionnel) et au renforcement de la charpente (lié à l'obligation d'installer des panneaux photovoltaïques), soit un surcoût total pour ces deux lignes de 262 000 euros.

Après nombreux échanges et discussions, le conseil municipal décide de ne plus intégrer la création d'un réseau de chaleur au projet global de réhabilitation. Le surcoût total par rapport au budget prévisionnel avoisinerait les 500 000 euros (réseau de chaleur + renforcement de la charpente + panneaux photovoltaïques) et l'équipe décide de rester prudente en l'absence de certitudes de subventionnement publique.

Madame la maire informe le conseil municipal que l'équipe d'architectes sera en mesure de nous proposer l'avant-projet définitif pour mi-octobre, et que le permis de construire sera déposé mi-novembre. Ainsi, la consultation des entreprises pour le marché de travaux pourra être réalisée dans le courant du mois de mars afin de commencer les travaux début mai. La date butoir à respecter étant que la rentrée 2027/2028 puisse se dérouler dans les nouveaux locaux.

7/ Point travaux

Madame la maire informe que la commune a sollicité 3 entreprises de travaux publics locales afin d'obtenir un devis pour réparer le réseau d'eaux pluviales cassé sur la place de la mairie, aux abords de la boulangerie.

Le projet de mise en valeur de la façade de la mairie est en cours, l'entreprise Garçon-Peyronnet est en attente de réception de fournitures commandées.

Madame le maire informe que la salle d'arts visuels qui accueillera prochainement la classe de Mme Giordano sera repeinte à l'automne ou cet hiver par les agents des services techniques avant d'y accueillir les enfants à partir de la rentrée des vacances de Pâques 2026.

8/ Point urbanisme

Gilbert GIPPET, adjoint en charge de l'urbanisme, présente les différents dossiers de Déclarations Préalables acceptés depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

9/ Calendrier des prochaines dates de commissions municipales et point sur la visite du sous-préfet le 12 août prochain.

Madame le maire rappelle au conseil municipal la visite de Monsieur le Sous-préfet le mercredi 12 août et encourage les élus à venir partager un temps d'échanges avec lui.

Ensuite, comme évoqué lors de la séance du conseil municipal du 30 juin, Madame le maire propose au conseil municipal un temps de réflexion et de travail concernant la mise à jour du Plan de Sauvegarde communal le 21 septembre au cours du conseil municipal et évoque la possibilité de créer une réserve civile communale.

Elle rappelle également qu'une réunion de travail dédiée à la mise en conformité progressive de notre schéma de défense extérieure contre l'incendie a été fixée le 10 août à 18h. Madame le maire rappelle aux membres des différentes commissions concernées qu'elle les a conviés à la prochaine Commission « vie agricole et vie économique » qui se tiendra le 14 septembre à 19h30 et à la Commission « action sociale » le 15 septembre à 18h30.

Enfin, Madame le maire rappelle au conseil municipal qu'elle reçoit, avec les adjoints, les agents de la commune le vendredi 28 août pour une réunion de rentrée où différents points seront évoqués (notamment la mise en place du RIFSEEP).

10/ Questions diverses

Madame le maire appelle le conseil municipal à se mobiliser et à transmettre toutes les bonnes actions à réaliser au sujet de la lutte contre l'ambrosie. Elle rappelle la possibilité de déclarer les endroits infestés par cette plante invasive très allergène sur la plateforme Signalement Ambrosie.

Madame le maire informe le conseil municipal de l'édition d'un feuillet d'informations début septembre regroupant les informations importantes de l'automne, qui sera à distribuer dans la commune. Le bulletin quant à lui est en cours de finalisation.

Clôture de séance : 21h30